



Présentation du plan de prévention et de lutte contre les feux de forêt



Centre de secours de Trois Bassins
Vendredi 8 juillet 2011



SOMMAIRE

Pourquoi ce plan ?

Les grands axes du plan :

- L'analyse quotidienne des risques par secteur
- Un dispositif préventif, de surveillance et de dissuasion gradué
- Une montée en puissance planifiée
- Des moyens de lutte renforcés

Protéger la forêt c'est l'affaire de tous

Une politique globale de prévention

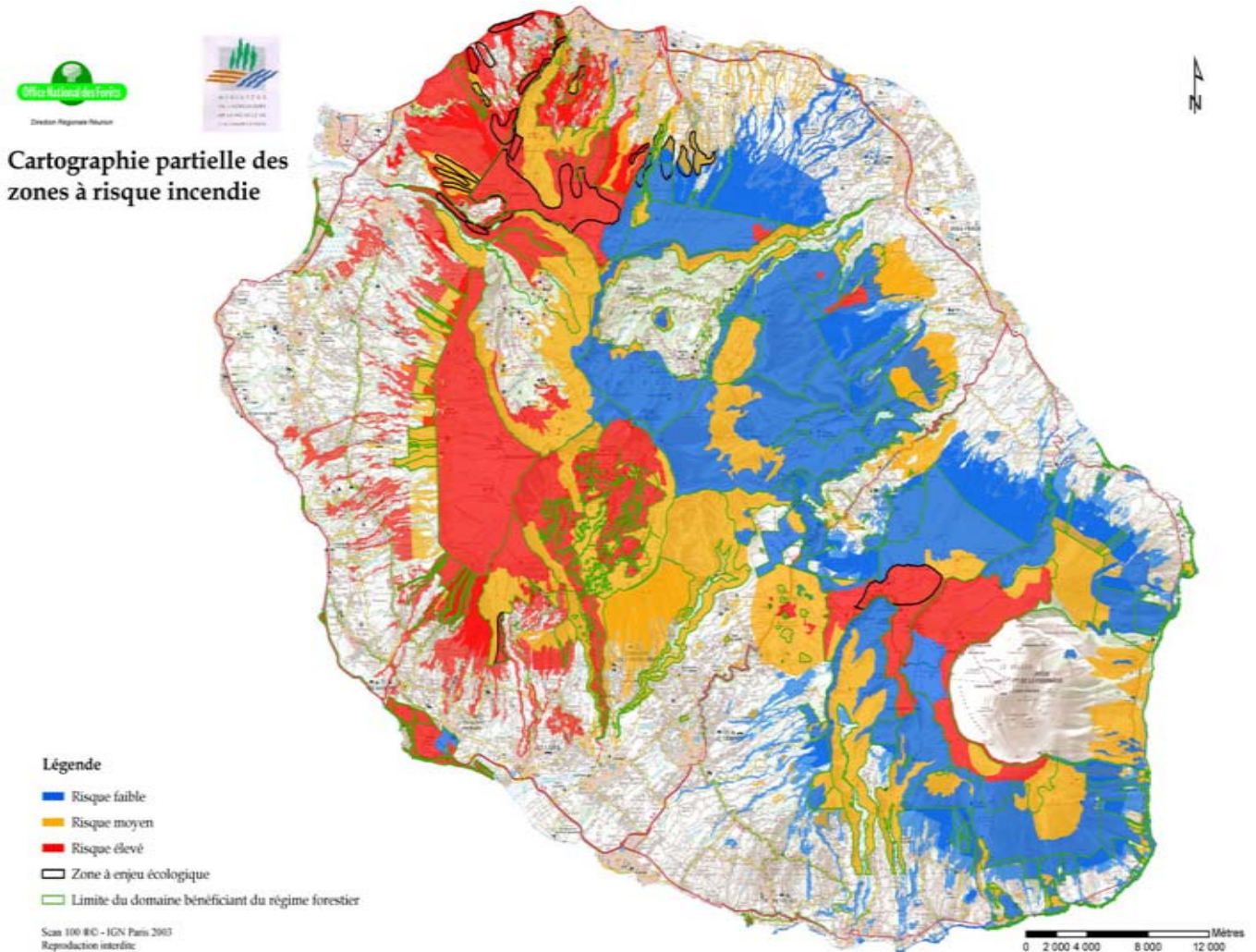
- Les travaux préventifs engagés
- Les plans de massif

Pourquoi ce plan ?

1



La forêt à La Réunion c'est 85 000 hectares dont 40 000 hectares de forêt primaire et 225 espèces endémiques.



Les forêts les plus sensibles sont les bijoux de l'île : le massif des Hauts sous le Vents, le volcan, la forêt de l'Etang salé, les Makes, le Tévelave, le Dimitile...

Certaines forêts sont aux portes des villes : dans certains secteurs, les menaces pour les habitations sont réelles.

■ Le coût des opérations de lutte contre les feux de forêts est très élevé

> Les dépenses directes engagées par le SDIS et l'Etat à La Réunion en 2010 lors des opérations de lutte contre les feux de forêts est estimé à 4 M€.

> Le seul feu du Maïdo à coûté 3 M€ à la collectivité : 2 M€ pour le SDIS, 1 M€ pour l'Etat pour 785 hectares détruits.

■ La reconquête des sites est longue et onéreuse

Il faut souvent plus de 20 ans pour reconquérir les espaces boisés parcourus par le feu.

Les enjeux : lutter contre les espèces invasives (l'ajonc d'Europe notamment) et contre l'érosion. La mise à nu du sol augmente très fortement les risques d'érosion.

Le programme de travaux nécessaires à la reconstitution des milieux naturels détruits ou dégradés par l'incendie du Maïdo d'octobre 2010 s'élève à 914 K€ sur 5 ans.

L'analyse quotidienne des risques par secteur



2

Le risque « Feu de Forêt » est apprécié en fonction de données météorologiques et botanique (vitesse du vent, chaleur, estimation de la vitesse de propagation, état hydrique des végétaux, niveau de sécheresse) croisées avec « l'ambiance opérationnelle » du moment (pression incendiaire, nombre de départ de feu...).

A compter du 1^{er} août et jusqu'au 31 janvier, une évaluation du danger sera réalisée quotidiennement en concertation entre le SDIS, Météo France et l'ONF.

Les bulletins de danger et cartes seront transmis par le SDIS à la préfecture, à l'ONF et au parc national :

> 9 h : carte d'indice de sécheresse accompagnée d'un bulletin donnant une prévision de vent et d'occurrence de pluie pour l'après-midi du jour J.

> 16 h : une carte d'indice de sécheresse actualisée accompagnée d'un bulletin donnant une prévision de vent et d'occurrence de pluie pour la journée du jour J+1 avec la tendance sur les jours suivants.

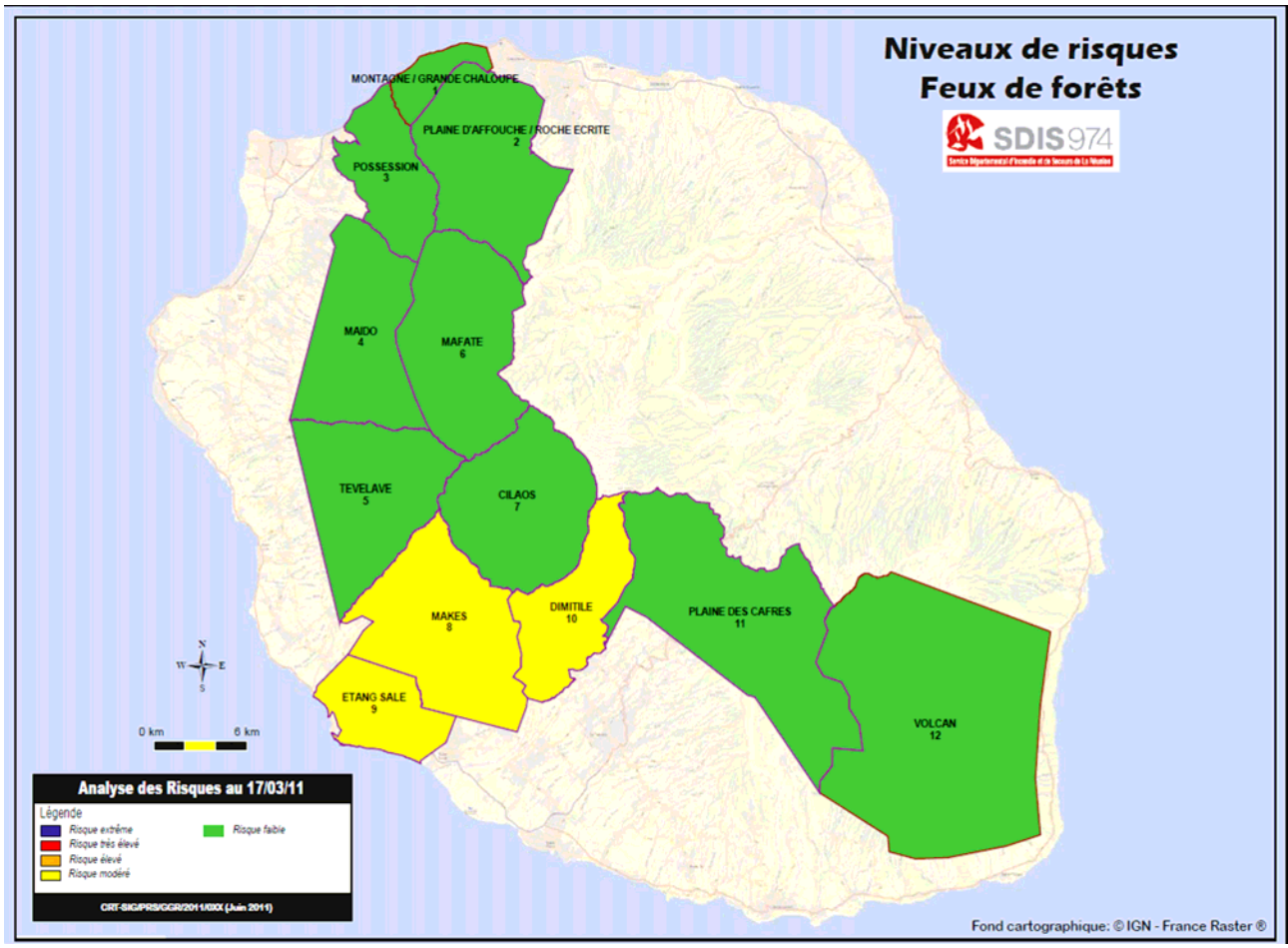
Les données météorologiques sont fournies par Météo France. Elles seront complétées par les observations de terrain, et dans les périodes de risques importants, par des analyses de la teneur en eau des végétaux réalisées par l'ONF.

L'échelle de risque comprend 5 niveaux :

Niveau de risque	Définition
Faible	Les sols sont très humides en profondeur. Conditions très défavorables au départ et à la propagation d'un feu.
Modéré	L'état de dessèchement des sols est faible à modéré en profondeur. Risque de départ et de propagation de feu limité.
Elevé	L'état de dessèchement des sols est élevé. La zone est sensible au feu.
Très élevé	L'état de dessèchement devient fort. Il correspond à un état de sécheresse prolongé très favorable à des départs de feux de grande ampleur.
Extrême	L'état de dessèchement est extrême. Ces conditions s'observent en moyenne une dizaine de jours par an seulement. Le risque de départ de feux de grande ampleur est maximum.

Une carte indiquant le niveau de risques pour les 12 secteurs feux de forêt identifiés sera diffusée chaque jour par le SDIS.

Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.reunion.gouv.fr



Un dispositif préventif et dissuasif gradué

3



L'analyse et l'estimation du risque permettent de définir un dispositif préventif, dissuasif et curatif reposant :

- > Sur un réseau de surveillance et de dissuasion
- > Sur un maillage du terrain par des moyens terrestres permettant de diminuer le délai d'intervention sur les feux naissants.

Tous les jours, en concertation avec l'ingénieur forestier de permanence de l'ONF, le SDIS arrêtera les mesures préventives du lendemain.

Le jour même, en fonction de l'évolution des risques, le CODIS adaptera au besoin le dispositif.

Chaque jeudi matin durant la campagne, une réunion de concertation d'un groupe de contact sera organisée afin de faire le point sur les conditions observées et prévues et anticiper ainsi la mobilisation du dispositif pour les jours suivants.

Ce dispositif est constitué par des patrouilles terrestres armées par le SDIS, l'ONF et le parc national quand le niveau de risques sera élevé.

En période de risque très élevé, ces moyens sont renforcés par des patrouilles des services de police ou de gendarmerie selon les secteurs.

Enfin, quand le niveau de risque sera qualifié d'extrême, le préfet sollicitera le concours des FAZSOI pour renforcer encore la présence sur le terrain et la surveillance des massifs les plus sensibles.

En fonction de l'analyse de risque, 2 VLTT et 8 CCF, soit 36 sapeurs-pompiers, pourront être déployés préventivement sur le terrain. Ils constitueront jusqu'à 4 détachements d'intervention préventif (DIP) formés chacun de 2 CCF.

Par ailleurs, durant toute la saison, selon le niveau des risques, de 13 à 18 sapeurs pompiers formant le détachement d'intervention hélicoptéré (DIH) assureront une garde en caserne pour faire face sans délai à des interventions dans les zones inaccessibles par voie terrestre.

VLTT : véhicule léger tout terrain
CCF : Camion citerne feux de forêts
GIFF : groupe d'intervention feu de forêt
CIS : centre d'incendie et de secours

Une montée en puissance planifiée



4

La stratégie : l'attaque des feux naissants

■ Feu de niveau 1

Le premier échelon sera composé :

- d'une unité composée de deux CCF provenant des centres d'incendie et de secours (CIS) concerné et limitrophe, et du chef de groupe d'astreinte.

Départ Type
Feu de Forêt
(toute saison)



- d'un groupe d'intervention feux de forêt (GIFF) composé d'un VLTT et de 4 CCF

Départ Type
Feu de végétaux
Saison estivale ou
période à risques



Selon la sensibilité du massif et le niveau de risque, un deuxième GIFF sera engagé en premier échelon.

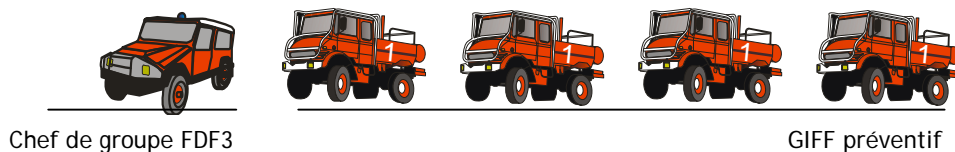


■ Feu de niveau 2

- Unité CIS concerné ou limitrophe



- 1^{er} GIFF issu du dispositif prévento-curatif



Chef de groupe FDF3

GIFF préventif

- 2^{ème} GIFF sectoriel



Chef de groupe astreinte

VTU avec Module FDF

Une première structure de commandement est engagée simultanément pour :

- permettre l'accueil des renforts
- faire une première sectorisation
- activer les outils de gestion opérationnels



En fonction du développement du sinistre, des renforts en moyens terrestres, éventuellement des moyens de soutien hydraulique seront engagés.

■ Feu de niveau 3

> De 4 à 7 GIFF sont engagés et la superficie brûlée est inférieure à 200 hectares

Le commandement est renforcé. Un poste de commandement et un soutien sanitaire sont mis en place sur site.



■ Feu de niveau 4

> 8 GIFF ou plus sont engagés ou la superficie brûlée est supérieure à 200 hectares

En complément du PC de site, un PCO inter-services est activé à proximité du feu. Au besoin le centre opérationnel de la préfecture est activé.

Le CODIS est renforcé.

Le régime de travail des sapeurs-pompiers est au besoin aménagé afin de garantir une continuité des effectifs tant pour la lutte contre le sinistre que pour la couverture départementale. Un changement de régime de travail équivalent au 24/24 (24h de travail suivi de 24h de repos) pourra être instauré.

L'organisation des relèves est anticipée de façon à assurer une activité continue de jour comme de nuit sur une longue période, en préservant des temps de repos suffisants pour les personnels.

Des renforts militaires et nationaux sont au besoin sollicités par le préfet.

Des moyens de lutte renforcés

5



■ Les moyens humains

Du 15 septembre au 15 décembre, 55 sapeurs-pompiers seront désormais en permanence dédiés à la mission feux de forêt :

- 1 officier « feu de forêt » chargé de l'analyse des risques et de la mobilisation du dispositif préventif
- 36 sapeurs-pompiers en caserne pour armer les 2 GIFF de garde
- 13 à 18 sapeurs pompiers en garde postée pour armer le détachement d'intervention hélicoptéré (DIH) chargé de lutter contre les feux en terrain inaccessible, accidenté ou nécessitant des établissements de grandes longueurs.

Les autres effectifs du SDIS pourront bien entendu également être mobilisés.

L'effort de formation des personnels du SDIS aux techniques de lutte contre les feux de forêts a été considérable pour l'année 2011, 88 sapeurs pompiers professionnels et volontaires ont été qualifiés en technique DIH (détachement d'intervention hélicoptérée) ou recyclés et 40 autres ont bénéficié d'un stage à la conduite hors chemin des engins feux de forêts. Pour les personnels d'encadrement des exercices en situation sont également prévus avant le début de la période concernée.

■ Les moyens matériels

- 48 CCF (camions citerne feux)
- 9 CCGC (camions citernes grande capacité)
- 21 VLTT (véhicules légers tout terrain) dont 5 en acquisition 2011
- Un lot de matériels pour le DIH (motopompes, tuyaux, nacelles, citernes hélicoptables)
- Une chaîne logistique organisée pour assurer le transport, le ravitaillement des personnels et la maintenance des véhicules

■ Les moyens aériens

Le nouveau marché public du SDIS en voie d'attribution a été adapté pour mieux répondre au besoin opérationnels.

Il comprend désormais deux lots :

- un lot dit « HBE » permettant d'engager deux hélicoptères bombardiers d'eau en simultané ;
- un lot transport/reconnaissance permettant d'engager deux hélicoptères dont un avec un treuil, pour permettre notamment l'acheminement du DIH sur les incendies inaccessibles par voie terrestre.

Le potentiel maximum (hors réquisition préfectorale) a ainsi été porté à quatre appareils en simultané.

Ces moyens seront engagés dans les délais les plus brefs pour permettre l'attaque des feux naissants.

Dans les massifs forestiers difficilement accessibles (Mafate notamment), lors des périodes de niveau de risque très élevé ou extrême, deux hélicoptères seront systématiquement envoyés en premier départ.

L'hélicoptère de la gendarmerie sera au besoin engagé pour effectuer des reconnaissances, des transports de personnels et de matériels, ou des hélitreuillages.

Face à une situation de crise, le préfet sollicitera l'engagement des moyens nationaux (DASH 8 de la sécurité civile) et des moyens militaires, tant aériens (hélicoptères Fennec) que terrestres.

Protéger la forêt, c'est l'affaire de tous

6



En forêt, la vigilance de chacun est primordiale.

L'immense majorité des feux de forêt ont une origine humaine : imprudences et actes malveillants sont les principales causes des départs de feux.

Une extrême prudence, une attitude citoyenne, respectueuse des règles instituées et des précautions à prendre lorsqu'on se trouve en forêt, sont indispensables pour mieux prévenir les risques d'incendie et protéger la forêt.

Quelques conseils utiles à respecter :

- ✓ Ne pas allumer de feu en forêt ni à moins de 200 m de la forêt.
- ✓ Ne pas fumer en forêt.
- ✓ Ne pas jeter de mégots par la vitre de la voiture.
- ✓ Ne pas faire de barbecue en forêt en dehors des espaces aménagés.
- ✓ Camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.
- ✓ Rester éloigné d'un feu de forêt.

- ✓ En cas de départ de feu, prévenir les pompiers en composant le 18 en précisant le lieu et si possible l'importance du sinistre.
Durant la première minute, essayez d'éteindre le feu naissant par jets de terre, de sable ou d'eau...
Attention ! Battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation.

Souvenez-vous de ce vieil adage : pour stopper un incendie, il faut un verre d'eau la première seconde, un seau la première minute et ... une tonne d'eau au-delà de 10 minutes.

Chaque minute compte, alors agissez vite.

Pour que le public soit plus attentif et sensibilisé aux risques, des panneaux d'information vont être implantés sur les sites les plus sensibles.

D'ici au mois de septembre, des panneaux seront ainsi implantés :

- > route forestière du Maïdo,
- > route forestière du Volcan,
- > sur les principaux accès à la forêt de l'Etang-Salé.

Cette signalétique sera complétée ultérieurement en liaison avec le parc naturel.



Les travaux préventifs engagés



7

L'action engagée après les feux de la saison 2010 ne se limite pas au volet opérationnel.

De nombreux travaux de prévention sont réalisés ou programmés :

- Mise aux normes de retenues collinaires et création de citernes (Hauts sous le Vent, Hauts de St Denis et Volcan) : 645 K€
- Sécurisation d'itinéraires (Hauts sous le Vent, Etang Salé, Hauts de St Denis, Hauts de St Denis) : 300 K€
- Suivi des seuils et signalétique : 40 k€

Au total, le montant des travaux préventifs programmés s'élève à 985 K€.

Le financement de ces travaux de prévention est assuré par :

- l'Union européenne (75 %)
- l'Etat (15%)
- le conseil général (10%)

Ces travaux s'inscrivent dans une politique globale de protection de la forêt contre les risques d'incendie.

Le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDFCI) pour la période 2009-2015 identifie 4 objectifs :

- améliorer la connaissance du risque incendie,
- réduire le nombre de départs d'incendie,
- diminuer les surfaces brûlées,
- gérer et hiérarchiser les actions de prévention par une approche territoriale . Il s'agit d'élaborer des plans de massifs sur les secteurs les plus sensibles et de planifier les actions.

A partir de l'évaluation des aléas et d'un état des lieux des équipements existants, un programme d'actions à mener pour réduire le risque d'incendie de forêts est déterminé par massif. Ce plan conditionne l'éligibilité des travaux aux financements publics (FEADER - Etat - Département).

Les plans de massif

Des plans de massif sont en cours d'élaboration dans quatre secteurs sensibles :

Le massif des Hauts sous le Vent

Le plan de protection du massif forestier des Hauts sous le vent, d'une superficie totale de 12 447 ha, identifié comme zone à enjeux majeurs en raison de sa vulnérabilité au risque incendie et de son intérêt écologique, a été réalisé en mai 2010 puis révisé à l'occasion de l'événement de la fin de l'année dernière.

Durant ces quarante dernières années, 70% de la surface du massif forestier des Hauts sous le vent, a été concernée par au moins un incendie et la moitié de la surface du massif a brûlé au

moins 3 fois ces 25 dernières années. Le sinistre le plus important est celui de 1970 qui a parcouru 5100 ha. Plus tard, en 1988, 3500 ha ont également été brûlés.

Il est actuellement en phase finale de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (Parc National, Conseil Général, Etat, ONF, SDIS, ...).

Les aménagements à réaliser identifiés au plan de massif (points d'eau, pistes) représentent un coût évalué à 3 M€ HT.

Le massif des Hauts de Saint Denis

Le massif des Hauts de Saint-Denis, d'une superficie totale de 12 000 ha, recouvre des territoires à forts enjeux environnementaux et patrimoniaux (Roche Ecrive, Grande Chaloupe), humains et péri-urbains (La Montagne, Colorado).

Le plan de massif distingue deux secteurs : La Montagne - Grande Chaloupe - Colorado et Affouche - Roche Ecrive - La Providence.

Le massif des Hauts de Saint Denis concentre le plus grand nombre de départs de feux, avec des surfaces qui restent limitées. Parmi les incendies marquant, celui de la Roche Ecrive (novembre 2006) où près de 80 ha de la réserve du Tuit-Tuit sont partis en fumée. Plus régulièrement, la zone péri-urbaine de la Montagne est le siège d'incendies de petites surfaces mais qui occasionnent de nombreuses perturbations : coupures de la circulation, d'électricité, évacuations de résidences, d'établissements scolaires

La concertation sur le premier secteur vient de débiter avec l'ensemble des acteurs concernés et le plan de massif du second secteur va être diffusé ces prochains jours.

L'ensemble des mesures de prévention identifiées représente un budget en investissement d'environ 2,7 M€ HT.

Le massif forestier d'Etang Salé

La forêt d'Etang Salé est une forêt semi-sèche très sensible aux incendies de forêt. Seule forêt littorale de l'Ouest, elle est très fortement fréquentée toute l'année en raison de sa situation péri-urbaine. Plantée par la main de l'homme pour fixer les dunes de sable et limiter l'érosion éolienne, cette forêt est très vulnérable et fragile.

Les études du plan de massif démarrent cette année et les premières propositions sont attendues pour le courant de l'année 2012.

Le massif du Volcan

En raison de sa position géographique, du type de végétation, très inflammable et des conditions climatiques propices durant la saison sèche, ce massif est particulièrement sensible aux incendies.

Un premier sinistre important dans l'histoire moderne du massif affecte déjà le Nez de Bœuf en octobre 1996 où 400 ha de végétation éricoïde sont calcinés.

En 2010, un nouvel incendie d'une surface d'environ 115 ha affecte le massif dans le secteur du Piton Textor. Plusieurs autres sinistres sont à déplorer au même moment sur d'autres parties du massif.

Le plan de protection DFCI de ce massif sera mis à l'étude en 2012.

* * *

GLOSSAIRE

AER	Formation Fonction Aéro
BASC	Base d'Aviation de la Sécurité Civile
CCFM	Camion Citerne Feux de Forêts Moyen
CCFS	Camion Citerne Feux de Forêt Super
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité
CDM	Centre Départemental de Météorologie
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
COP	Centre Opérationnel de Préfecture
CSP	Centre de Secours Principal
DD SIS	Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
D FCI	Défense de la Forêt Contre l'Incendie
DIH	Détachement d'Intervention Hélicopté
DIP	Détachement Intervention Préventif
DMD	Délégué Militaire Départemental
EM	Etat Major
FDF 1 à 5	Formation Feux de Forêt niveau 1 à 5
FPT	Fourgon Pompe Tonne
FPTL	Fourgon Pompe Tonne Léger
FT	Feu Tactique
GAAR	Guet Aérien Armé
GIFF	Groupe d'Intervention Feu de Forêt
GIL	Groupe d'Intervention Lourd
GPS	Global Position System
IFM	Indice Forêt Météo
MAS	Module Adapté de Surveillance
ONF	Office National des Forêts
O OFFN	Ordre d'Opération Feux de Forêts National
PC	Poste de Commandement
VLTT	Véhicule de Liaison Tout Terrain
VP	Vitesse de Propagation
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
VSM	Véhicule de Secours Médicalisé